

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2011

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 21 décembre 2011 à 19h00 en la salle des fêtes d'Airaines, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaient présents :

**Délégués titulaires :** AVELANGE Astrid, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, BOSREDON Philippe, BROSNIOWSKI Raymond, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, DAMONNEVILLE Philippe, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELCOURT Francis, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DEMONCHY Pascal, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESMAREST Gérard, DEVIENNE Désiré, DEWAELE Marc, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, GOETHALS Eddy, GUILBERT Jackie, HEBERT Thierry, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERCQ Geneviève, LEFEBVRE Jean-Luc, LEFEUVRE Jannick, LESUR Alain, LOUART Usmée, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, NEDELEC Alain, QUILLENTE Marcel, SAELENS Willy, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, TURLLOT Jean-Marie, VASSEUR Dany.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** ALLONNEAU Jean-Marie (suppléant de HENON Danièle), DACHEUX Philippe (suppléant de PRIEZ Marie-Pierre), DUVAUCHELLE Eric (suppléant de DE FRANSSU Jean), FRANCHOIS Serge (suppléant de CALIPPE Sylviane), GERAUX Virginie (suppléante de GERAUX Christophe), LASPEYRES Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LENOEL Yvon (suppléant de COSETTE Jean-Paul), LEULLIER Jacques (suppléant de CARPENTIER Claudine), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), WATELAIN Philippe (suppléant de CAUDRON Patrice).

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir :** MILLE Daniel (pouvoir à Alain NEDELEC).

**Etaient absents ou excusés :** BERTHE Pascal, BLAREL Marc, BRUSSART Patrice, COLIN André-Jean, DESPREAUX Xavier, DUTITRE Philippe, FROIDURE James, GUERIN Francis, LECLERCQ Jakie, LECLERE Jean-Claude, LEROY Loïc, LINANT Francis, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, QUILLENTE Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, SOUMILLON Gilles, VANDROMME Luc.

**Délégués suppléants également présents :** DAMONNEVILLE Joël, DELVA Christian, KOTODZIEJ Janick, KASIMIRCZAK Edouard.

**Secrétaire de séance :** BOIGNET Marie-Hélène.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 30 novembre 2011**
- 2. ZAC**
  - 2.1. Compte Rendu Annuel au Concédant
  - 2.2. Participation financière à la STEP de Poix de Picardie
- 3. Direction**
  - 3.1. Modification du tableau indicatif des emplois
- 4. Ordures Ménagères**
  - 4.1. Fixation des montants de redevance 2012
    - 4.1.1. Communes comprises dans le périmètre du SMIRTOM Picardie Ouest
    - 4.1.2. Commune non comprise dans le périmètre du SMIRTOM Picardie Ouest
- 5. Finance/Budget**
  - 5.1. Délibération modificative de crédits n°4
- 6. OPAH**
  - 6.1. Création d'une caisse d'avance

## **7. Voirie**

- 7.1. Rémunération des intervenants dans le cadre du déneigement
- 7.2. Marchés voirie : création d'un groupement de commandes

## **8. Equipement aquatique**

- 8.1. Constitution du jury de concours

## **9. AMD**

- 9.1. Modifications des règlements du service

## **10. Informations**

- 10.1. Subventions attribuées
  - 10.1.1. Ensemble Vocal Airainois
  - 10.1.2. Festival inter celtique Commune de Poix de Picardie

## **11. Questions diverses**

## **12. Lieu du prochain conseil communautaire**

-----

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 19h15.

Le Président remercie Jean-Luc Lefebvre, maire d'Airaines, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite ensuite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance. Marie-Hélène BOIGNET, commune d'Airaines, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

### **1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.**

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout d'un point relatif à une délibération modificative de crédits sur le budget « ordures ménagères » et le retrait du point relatif à la participation financière de la CCSOA à la STEP de Poix-de-Picardie.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet au vote les modifications ci-dessus.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à ajouter un point relatif à une délibération modificative de crédits sur le budget ordures ménagères et supprimer le point relatif à la participation financière de la CCSOA à la STEP de Poix-de-Picardie.***

### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2011**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du conseil communautaire du 30 novembre 2011.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA fait part de quelques remarques :

- **page 4** – point 3 « Lancement de l'OPAH » : il faut lire « Jean-Jacques Stoter invite les élus à aller vers les personnes ayant des revenus modestes et un logement vétuste » et non, ayant un logement modeste, vétuste.
- **page 4** – point 3 « Lancement de l'OPAH » : il faut lire LECOSSIER et non LOCOSSIER.
- **page 11** – point 9 « Questions diverses » : concernant le point sur les votes de la mobilité : une erreur s'est glissée dans le deuxième tableau, il s'agit du même que le premier. Il faut lire les 2/3 de la population et non 1/2 de la population et la 1/2 des communes (et non 2/3 des communes).

Il souhaite que ces points soient rectifiés avant que le compte rendu ne soit approuvé.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, revient sur les propos de Rose-France Delaire (page 6) tenus lors du précédent Conseil, lorsqu'elle dit qu'il est temps de tourner la page. Effectivement, il confirme qu'il faut tourner définitivement la page sur le lieu d'implantation du futur équipement aquatique. Quant à la question qu'on lui pose souvent « où sera implantée la future piscine ? il répond sur la ZAC et là les personnes se demandent alors pourquoi des banderoles sont toujours apposées dans Poix-de-Picardie.

Le Président précise que les dires de Marc Dewaele ne seront pas inscrits au compte-rendu du 30 novembre 2011 mais que les corrections demandées par Jean-Jacques Stoter seront inscrites.

N'ayant pas de nouvelle remarque, le Président soumet l'approbation du compte-rendu au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du 30 novembre 2011, intégrant les observations de Jean-Jacques Stoter.***

### 3. ZAC

#### 3.1 Compte Rendu Annuel au Concédant

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Rendu Annuel au Concédant établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Amiens-Picardie pour la ZAC du Sud Ouest Amiénois et invite Martin HUBERT, représentant de la CCI, à présenter ce compte-rendu.

Le Président précise que le CRAC doit normalement être présenté chaque année, mais cela n'a pas été fait, Martin HUBERT va en expliquer les raisons. Le Président demande à l'Assemblée de prendre en compte le fait que Martin HUBERT n'était pas en poste au moment de la signature de la CPA.

Le diaporama est projeté en séance (confère document joint) et présenté par Martin Hubert. L'ensemble des dépenses et des recettes de l'opération est présenté à l'Assemblée.

Le Président précise que la CCSOA avait autofinancé une partie de l'achat des terrains et fait un emprunt d'un montant de 1 307 000 euros dont le remboursement se terminera en 2017.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, voudrait savoir sur quelle base la CCI s'appuie pour la session des terrains de 3 237 150 euros ?

Martin Hubert, CCI, répond qu'il y a eu consultation des domaines et qu'il y a eu un accord sur le prix. Le prix n'est pas identique au mètre carré sur l'ensemble de la zone ; il a été légèrement minoré sur les terrains où il y avait des vestiges archéologiques et légèrement majoré sur les terrains où il n'y avait rien ; sachant qu'il s'agit d'un prix de cession pour un terrain non équipé.

Le Président rappelle le prix de vente des terrains, à savoir 3.05 euros du m<sup>2</sup> pour les terrains à fouiller et 7 euros du m<sup>2</sup> pour les terrains vierges de fouilles.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers, voudrait savoir si, comme voté lors de la signature avec la CCI, durant le mandat de Pierre Bernard, la rémunération de la CCI serait modulée en fonction des résultats. Il demande si la CCSOA a bien minoré cette rémunération en tenant compte du contexte.

Le Président précise que la rémunération sur le travail fait jusqu'à maintenant est due ; la CCSOA renégocie actuellement les montants de rémunérations liés à la vente des terrains.

Hubert Martin tient à préciser que Serge Zacharewicz, Directeur Général, a déjà réussi à faire baisser ces montants de rémunérations de 100 000 € et précise que les chiffres présentés ce jour font partie du cadre légal de la convention. Il convient qu'il faudra revoir les modalités de rémunérations à la CCI.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault, fait part de plusieurs observations et questions :

- Il pense qu'il y a des lapsus ; la Chambre de Commerce se dit maître d'œuvre et le bureau d'études est désigné comme maître d'ouvrage, il pense plutôt que la Chambre de Commerce est le maître d'ouvrage délégué par la CCI et le bureau d'études le maître d'œuvre.
- Il voudrait savoir, par rapport aux produits financiers générés sur la somme empruntée de 2 657 000 €, combien la CCSOA a payé d'intérêts sur les emprunts mis en place ?
- Parfois on parle de reversement de subvention de 801 000 € et parfois 871 000 €, qu'elle est la fiabilité des chiffres ?
- Il rappelle que lorsqu'on présente un CRAC, on doit toujours partir du prévu dans la convention initiale pour comparer les écarts.
- Il voudrait savoir où en sont les produits de sessions à ce jour, ainsi que les coûts ?

Martin Hubert rappelle que concernant les sessions, le compromis a été signé avec une date de signature de la vente décalée dans le temps, pour laisser, au porteur du projet, le temps de déposer son projet. La session devrait se faire en septembre voire octobre 2012. Concernant les écarts, tous sont minorés hormis les fouilles archéologiques.

Le Président rappelle que le montant de l'emprunt est de 1 307 000 € pour un remboursement annuel de 160 000 € mais n'a pas en mémoire le montant des intérêts, puis précise qu'ils s'élèvent à 292 900 €.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, n'est pas d'accord sur la formulation de Martin Hubert quant il dit que la CCI a respecté le cadre réglementaire. Effectivement, la CCI s'était engagée à présenter ce CRAC tous les ans, et pendant trois années, rien n'a été fait. Il n'est pas d'accord pour la rémunération accordée de 98 000 € pour le peu de travail effectué durant ces trois dernières années. Il signale la participation de la CCSOA à hauteur 260 000 € et rien ne justifie la non présentation des comptes.

Le Président précise que durant ces années, il n'y a pas eu d'évolution, le problème des fouilles a perturbé l'évolution du dossier.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, voudrait dire à Martin Hubert combien il est content de le voir ce soir et lui souhaite la bienvenue dans ce département ; on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir été là en 2008, étant là depuis novembre 2009.

Cependant pour lui, l'opérateur choisi, en l'occurrence la CCI n'a pas, pour diverses raisons, réussi à présenter un point de situation annuel et le déplore. On peut constater que la rémunération versée à la Chambre de Commerce n'apporte pas pleinement ce qu'on pouvait en attendre, le projet ayant lui-même tellement évolué, changé de par sa richesse archéologique. Fort heureusement, la rémunération correspond aux produits d'intérêts des placements, ce qui le console un peu.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet le CRAC au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire **par 35 voix POUR, 8 voix CONTRE** (ALLONNEAU Jean-Marie, BROSNOSKI Raymond, FLEURY André, LECLERCQ Geneviève, NEDELEC Alain + pouvoir de MILLE Daniel, TRABOUILLET Romuald + pouvoir de DELAIRE Rose-France), **et 18 ABSTENTIONS** (AVELANGE Astrid, BOIGNET Marie-Hélène, BOSREDON Philippe, CELISSE Gérard, DACHEUX Philippe, DAMONNEVILLE Philippe, DEMONCHY Pascal, DOINEL Michel, GOETHALS Eddy, GUILBERT Jackie, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LEFEBVRE Jean-Luc, LENOEL Yvon, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, STOTER Jean-Jacques)  
approuve le CRAC pour la période 2008 à 2010 arrêté au 31 décembre 2010 à 3 663 790,30 € de dépenses et 3 825 944,17 € de recettes.

### **3.2 Participation financière à la STEP de Poix de Picardie**

**Point ajourné.**

## **4. DIRECTION**

### **4.1 Modification du tableau indicatif des emplois.**

Le Président informe l'Assemblée que la CCSOA a la compétence « mobilité » ; il propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création de deux nouveaux postes :

- un poste d'ingénieur territorial principal pour assurer la mise en place de ce service
- un poste de chargé de communication pour assurer celle-ci qui n'est aujourd'hui pas optimum.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois proposée par son Président et l'invite à signer tout acte se rapportant à cette décision.***

## **5. ORDURES MENAGERES**

### **5.1 Fixation des montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**

#### **5.1.1 Communes comprises dans le périmètre du SMIRTOM Picardie Ouest.**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Comité Syndical du SMIRTOM, réuni le 13 décembre dernier a voté une augmentation de 1,98 % de la redevance. La CCSOA doit entériner cette augmentation et propose à l'Assemblée de valider les nouveaux montants 2012, à savoir :

Catégorie 1 : 103 € au lieu de 101 €  
Catégorie 2 : 206 € au lieu de 202 €  
Catégorie 3 : 276 € au lieu de 270 €  
Catégorie 4 : 174 € au lieu de 170 €

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, précise que le vote a été très serré, qu'il n'est pas passé très loin du NON (180 « oui » contre 176 « non ») et redemande que la CCSOA prenne à sa charge cette augmentation. Il dit se sentir trahi par un Président, qui avait promis qu'il n'y aurait plus d'augmentation, dès lors qu'il y aura une certaine sérénité dans les comptes. Or, il s'avère que depuis qu'il est Président du SMIRTOM, il y a eu 17 % d'augmentation. De plus, il a reçu un titre de recettes pour sa commune de 968 €, qui pour sa propreté emmène des déchets à la déchèterie. Il a menacé M. Billot en précisant que la commune d'Airaines ne paiera pas.

Alain Desfosses explique les contraintes supplémentaires que va avoir le SMIRTOM en 2012, à savoir : des dépenses supplémentaires avec la TGAP qui augmente, la hausse du carburant et surtout des recettes en baisse.

Les cours des matériaux issus du tri s'effondrent. L'augmentation a été validée malgré un long débat au sein du SMIRTOM, suite à un vote.

Il revient sur la proposition de Jean-Luc Lefebvre visant à ce que le budget de la Communauté de Communes prenne à sa charge l'augmentation de 32 000 euros. Il considère que prendre cette somme sur le budget, c'est peut-être le pénaliser pour autre chose et être contraint de devoir augmenter les impôts dans les mois ou années qui viennent. Il pense que ce n'est pas la bonne formule.

Jean-Jacques Stoter rejoint, pour partie, les dires de Jean-Luc Lefebvre. Il précise que le service rendu par le SMIRTOM aux habitants de la commune de Briquemessnil-Floxicourt n'est pas tout à fait le même qu'à Airaines, mais que la facture est à supporter par chacun des ménages. Il comprend que nous soyons entre le marteau et l'enclume dans cette affaire. Effectivement, nous avons pris la compétence pour des visées financières d'une DGF plus élevée ; mais d'un autre côté, quand le SMIRTOM décide d'augmenter, il répercute cette augmentation auprès de la facture qui nous est imputée. Il pense, et parle sous contrôle, que ce que nous devons verser, pour la CCSOA, correspond aux services effectués et s'interroge de ce qu'il adviendra des factures non réglées par les habitants. Plus précisément, il se demande ce que la CCSOA paye au SMIRTOM, lorsqu'un habitat ne paye pas.

Le Président précise que c'est la CCSOA qui paye en totalité.

Jean-Jacques Stoter réitère sa question : « quand un habitant ne règle pas sa facture à la Communauté de Communes, que paye la CCSOA au SMIRTOM » ?

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, explique que la Communauté de Communes, aujourd'hui, règle en totalité le montant du recouvrement de la REOM auprès du SMIRTOM. Jusqu'alors, aucune admission en non valeur n'a été formulée par les services du Trésor. S'il advenait que cela se fasse jour dans les semaines ou mois à venir ; les créances qui seront admises en non valeur seront déduites de la participation à verser au SMIRTOM, puisque nous avons une obligation de moyen, mais pas d'obligation de résultat.

Jean-Jacques Stoter remercie le Directeur pour ces éléments de précision qui vont permettre de délibérer en toute conscience. Il revient ensuite sur un Conseil Communautaire ayant eu lieu à Bougainville, où M. Billot, Président du SMIRTOM, s'était déplacé pour expliquer comment il était contraint de procéder à l'augmentation qu'il proposait à l'époque et les évoque. Il se rappelle ses propos : « Je suis obligé de me mettre à niveau et d'ici à la fin du mandat on n'en parle plus », mais on n'arrête pas d'en parler, en trouvant toujours des raisons différentes. Il trouve que le service rendu à la population et le coût de ce service a singulièrement eu un effet diamétralement opposé. Il a des retours, d'un certain nombre d'habitants de ce territoire, des gens qui disent on n'arrête pas de payer plus, et au final le service rendu n'est plus le même qualitativement. Cette augmentation a, pour lui, du mal à passer.

Le Président informe l'Assemblée que M. Billot s'est engagé à faire une réunion par canton d'ici la fin de l'année.

Jannick Lefebvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, votera ce soir pour l'augmentation pour que cette somme ne soit pas prise sur le budget de la CCSOA. Il demande aux délégués communautaires qui sont également délégués au SMIRTOM d'avoir la même attitude lorsqu'on parlera du budget de la CCSOA.

Philippe Dacheux, commune de Quevauvillers, rejoint les dires de Jean-Luc Lefebvre et Jean-Jacques Stoter et avoue avoir voté contre l'augmentation, malgré toutes les raisons évoquées expliquant cette augmentation ; mais il est vrai que voter contre ce soir n'est pas bon pour la CCSOA.

Yvon Lenoel, commune de Molliens-Dreuil, voudrait pour rebondir sur la suggestion de Jean-Luc Lefebvre concernant la prise en charge financière de l'augmentation par la CCSOA, connaître le montant de l'augmentation de la DGF.

Le Président répond que nous n'avons pas l'augmentation exacte, du fait que la CCSOA ait pris la compétence « crèche » cette même année. De fait les deux augmentations se sont trouvées cumulées dans la DGF, mais le montant estimatif était aux alentours de 130 000 – 140 000 € de DGF supplémentaire, en sachant qu'il y a un peu de charges, une employée étant affectée sur ce poste.

Michel Doinel, commune de Le-Quesne, ne se voit pas en porte à faux lorsqu'il dit être contre cette augmentation et aimerait bien que M. Billot vienne s'exprimer lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Président rappelle que M. Billot viendra dans chaque canton. Cependant, se sont bien les délégués des communes qui ont voté cette augmentation le 13 décembre dernier.

Philippe Dacheux, commune de Quevauvillers, voudrait souligner favorablement que la CCSOA a une tenue des fichiers concernant les impayés, meilleure que celle du SMIRTOM. Il a été demandé que le SMIRTOM se rapproche des services de la CCSOA concernant les impayés pour avoir des choses plus précises.

Le Président explique que les fichiers sont mieux tenus du fait d'une plus grande proximité avec les communes. Il soulève un autre point tenu lors de la réunion du SMIRTOM concernant le prélèvement en 7 mensualités qui facilite le paiement. Le SMIRTOM va également mettre en place ce moyen de paiement dès 2012 qui facilite le paiement des personnes ayant des difficultés.

Désiré Devienne, commune d'Hornoy-le-Bourg et également délégué au SMIRTOM, veut insister sur le fait qu'il y a eu une augmentation de la TGAP qui n'était pas prévue telle qu'elle s'applique aujourd'hui (le SMIRTOM ne bénéficie pas d'un certain nombre de choses pour pouvoir être dégrèvé d'une partie de cette TGAP). Par ailleurs, lorsqu'on compare le montant de la redevance par rapport à d'autres déchèteries, ce n'est pas celle de Thieulloy-l'Abbaye qui est la plus mal placée en termes de coût à l'habitant. Enfin, faute de voter l'augmentation dans les temps, lorsqu'on accumule un certain retard, l'augmentation est d'autant plus amère à passer par la suite.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, pense qu'il y a une leçon à retenir de tout cela et suggère pour l'année prochaine, afin qu'il n'y ait plus d'augmentation, que les communes demandent à leurs délégués de voter contre augmentation, s'il y a lieu.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, pense que tout est dit, mais il a l'impression que nous sommes en train de refaire le débat du SMIRTOM, alors que l'augmentation a été actée. Pour lui, la seule question qu'il a à se poser, c'est de savoir si l'on fait des économies au sein de la Communauté de Communes pour permettre d'éviter de répercuter cette augmentation, la CCSOA peut-elle faire l'économie de 33 000 € sur d'autres budgets.

Le Président rappelle qu'il faut voter cette redevance pour le 31 décembre et qu'on ne peut pas attendre le vote du budget pour voir si l'on peut faire des économies. Il faut savoir que compte-tenu des nouvelles compétences à venir, mobilité et maisons de santé, il va falloir investir d'une manière importante, même si ces investissements seront remboursés intégralement par la convention avec le CG ou par les loyers payés par les professionnels de santé, il va falloir tout de même avancer l'argent courant 2012.

Dominique Dussuelle, commune de Quevauvillers, demande si ce n'est pas entrer dans le jeu du SMIRTOM en ne votant pas l'augmentation ce soir et que la CCSOA prenne à sa charge le différentiel ?

Le Président répond que peut-être. La question est de savoir si la CCSOA prend à sa charge cette augmentation ou bien, si on la répercute sur la redevance.

Marc Dewaele, commune de Lachapelle et vice-président de la CCSOA, rejoint l'analyse de Jannick Lefeuvre qui confirme à dire que c'est aux délégués du SMIRTOM de devoir approfondir leur travail, que si économies il doit y avoir, c'est au SMIRTOM de les faire. Si nous rentrons dans le cercle qui est de dire nous compensons l'augmentation par notre propre impôt, au bout du compte cela reviendra au même. Il tient à préciser que le SMIRTOM est un sacré outil et qu'il faut le maintenir.

Le Président précise que les autres déchèteries du département sont privées, qu'il s'agit de la seule déchèterie du département à être en régie, un atout pour les habitants.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire **par 43 voix POUR, 14 voix CONTRE** (ALLONNEAU Jean-Marie, AVELANGE Astrid, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, CELISSE Gérard, DAMONNEVILLE Philippe, DEMONCHY Pascal, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, FORMET Thierry, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LECLERCQ Geneviève, LEFEBVRE Jean-Luc, QUILLET Marcel) et 6 ABSTENTIONS (BOSREDON Philippe, DENEUX Gérard, LAMORY Catherine, LESUR Alain, LOUART Usmée, STOTER Jean-Jacques), entérine les montants de redevances ci-dessus pour l'année 2012 et invite son Président à assurer le recouvrement de la REOM.*

### **5.1.2 Commune non comprise dans le périmètre du SMIRTOM Picardie Ouest.**

Le Président propose à l'Assemblée de maintenir les montants de redevance 2011 pour l'année 2012 ainsi qu'il suit pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines :

- Foyer d'une personne et résidence secondaire : 78 €
- Foyer de 2 personnes : 150 €

- Foyer de 3 personnes et plus : 172 €
- Activités industrielles, commerciales et artisanales à 206 €.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, fixe les montants de la REOM pour la commune de Quesnoy-Sur-Airaines ci-dessus pour l'année 2012 et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.***

## 6. FINANCE/BUDGET

### 6.1 Délibération modificative de crédits n°4.

Le Président rappelle à l'Assemblée que suite à la prise de compétence « mobilité » qui démarrera au 1<sup>er</sup> septembre 2012, il va falloir procéder à la commande des bus. Il convient pour cela de solliciter les emprunts. La Caisse des Dépôts et Consignations proposant de prêter de l'argent à un taux raisonnable et cela avant le 30 décembre 2011. Le second point concerne le montant de 100 000 € pour une caisse d'avance pour l'OPAH, ainsi que 150 000 € pour la participation des travaux de raccordement de la commune de Croixrault à la commune de Poix pour la future ZAC.

Serge Zacharewicz, directeur général des services, est invité à détailler la délibération modificative à hauteur de 3 376 000 euros.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-657341 : Communes membres du GFP	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-13241 : Communes membres du GFP	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement reçues</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641 Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 426 000,00 €
<b>TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 426 000,00 €</b>
D-2042 : subventions d'équipement aux personnes	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2042 : Subventions d'équipement aux personnes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
D-2182 Matériel de transport	0,00 €	3 426 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 426 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>3 526 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>3 526 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 376 000,00 €</b>		<b>3 376 000,00 €</b>

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 3 376 000 € sur le budget principal de la CCSOA.***

Jean-Jacques Stoter explique que le Conseil Général a accepté de déléguer sa compétence en matière de transport des scolaires à la CCSOA. Cette délibération a été prise lors du dernier vote de la session budgétaire du Conseil Général. L'Assemblée départementale a voté « oui » unanimement.

## 6.2 Budget ordures ménagères : délibération modificative de crédits n°2.

Le Président invite Serge Zacharewicz, directeur général des services, à détailler la délibération modificative à hauteur de 13 000 euros sur le budget annexe ordures ménagères.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	12 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	12 900,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subvention d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 000,00 €</b>		<b>13 000,00 €</b>

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 13 000 € sur le budget annexe « Ordures ménagères ».***

## 7. OPAH

### 7.1 Création d'une caisse d'avance.

Le Président cède la parole à Jean-Jacques Stoter qui propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'une caisse d'avance pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Les bénéficiaires de cette caisse d'avance sont les propriétaires occupants reconnus éligibles aux aides financières de l'OPAH. La CCSOA s'engage à accompagner ces bénéficiaires par une avance, sans intérêt et sans frais, du coût des travaux pris en charge par les subventions, dans l'attente de leur déblocage.

Il propose de réserver une enveloppe de 100 000,00 € à ce dispositif pour la durée de l'opération et de l'inviter à fixer le règlement de la caisse d'avance, à signer les conventions à intervenir et tout document relevant de cette décision.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la création d'une caisse d'avance de 100 000 € pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et l'invite à signer tout document relatif à cette décision.***

Jean-Jacques Stoter explique que la CCSOA travaille sur des éléments de communication pour cette OPAH. Les permanences ont lieu le mercredi matin de 9h00 à 12h00 au siège de la CCSOA. Il existe un numéro vert sur lequel il est possible d'appeler à tout moment : le 0 800 10 59 59. Il informe l'Assemblée que le premier dossier a été transmis à l'ANAH cette semaine.

## 8. VOIRIE

### 8.1 Rémunération des intervenants dans le cadre du déneigement.

André Hiesse, vice-président en charge de la voirie, propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'indemnisation des intervenants dans le cadre du déneigement. Jusqu'à maintenant la 1<sup>ère</sup> heure d'intervention était indemnisée 50 € et les heures suivantes 25 €.

Il est proposé de revaloriser uniquement l'indemnisation des heures suivantes à 30 € pour les heures de jour et 35 € pour les heures de nuit (entre 21 heures et 6 heures).

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, revalorise l'indemnisation des intervenants dans le cadre du déneigement mentionnée ci-dessus et l'invite à signer tout document relatif à cette décision.***



## **8.2 Marchés voirie : création d'un groupement de commandes.**

André Hiesse, vice-président en charge de la voirie, propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Canton de Conty pour le prochain marché de travaux de voirie et qu'il convient également de procéder à l'élection d'un membre titulaire (élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO) et d'un membre suppléant pour siéger à la CAO du groupement de commandes.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Conty pour le prochain marché de travaux de voirie et désigne pour la CAO constituée dans le cadre du groupement : Alain Desfosses en qualité de membre titulaire et André Hiesse en qualité de membre suppléant.***

## **9. EQUIPEMENT AQUATIQUE**

### **9.1 Constitution du jury de concours**

Le Président propose à l'Assemblée de procéder à la constitution du jury de concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur équipement aquatique et propose les candidatures suivantes :

- Alain Desfosses en qualité de président du jury.
- Victor Delezenne, Marc Dewaele et Thierry Hébert en qualité de membres titulaires.
- Carlos Mouton, André Hiesse et Jacques Dubos en qualité de membres suppléants.

Jean-Marie Allonneau, commune de Croixrault, rappelle que le jury est composé des membres de la CAO, plus des personnalités compétentes. Il s'agit donc dans ce cas des personnalités compétentes en plus.

Serge Zacharewicz précise que le jury est composé spécifiquement pour la circonstance.

Marc Dewaele ajoute que ce ne sont pas obligatoirement les membres de la CAO qui composent le jury.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la constitution du jury de concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre du futur équipement aquatique, à savoir Alain Desfosses en qualité de président du jury, Victor Delezenne, Marc Dewaele et Thierry Hébert en qualité de membres titulaires et Carlos Mouton, André Hiesse et Jacques Dubos en qualité de membres suppléants.***

## **10. AMD**

### **10.1 Modifications des règlements du service**

Marc Dewaele, vice-président en charge des services d'aides à domicile, propose à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications du règlement du service d'aide à domicile et sur le règlement de fonctionnement du service d'aide à domicile à destination des usagers :

#### **Article 3 du règlement du service d'aide à domicile – ajout de :**

*Se conformer aux règles en vigueur concernant la prise de congés :*

- *3 semaines de congés maximum du 1<sup>er</sup> Juillet au 15 Septembre,*
- *1 semaine de congés maximum sur la période Noël, Nouvel An.*
- *Passer l'appel téléphonique à l'arrivée et au départ du domicile de l'utilisateur afin de permettre de comptabiliser le temps de travail.*
- *En cas d'impossibilité très exceptionnelle, et convenue avec le service social de la CCSOA, d'utiliser le dispositif d'appel, il conviendra de faire signer les feuilles de présence à chaque intervention et les remettre en fin de mois au service social (date limite de dépôt le 1<sup>er</sup> du mois).*

#### **Article 2 du règlement de fonctionnement du service d'aide à domicile à destination des usagers – ajout de :**

- *Permettre à l'aide à domicile d'utiliser le poste téléphonique du lieu d'intervention, à son arrivée et son départ, afin d'enregistrer les heures réalisées et ceci à chaque intervention ; cette opération servira à établir la facturation. Cet appel est totalement gratuit.*

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les modifications des règlements du service d'aide à domicile.***

## **11. INFORMATIONS**

### **11.1 Subventions attribuées**

Le Président informe l'Assemblée des subventions attribuées par le bureau :

- 525 € à l'Ensemble Vocal Airainois pour l'organisation de manifestations pour les 10 ans d'existence de l'ensemble.
- 1 500 € à la commune de Poix-de-Picardie pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Festival inter celtique prévu le 10 mars 2012.

## **13. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle polyvalente de Montmarquet, commune de Lafresguimont-Saint-Martin.

Jean-Jacques Stoter informe l'Assemblée que la première politique d'aménagement concerté du territoire s'achève au 31 décembre 2012. Il y aura une PACTe 2 pour la 2<sup>ème</sup> période triennale (2012-2013-2014). Le dispositif IDEAL continue d'exister dans des conditions qui changent un peu et le CIDT doit faire l'objet d'une contractualisation. Il y aura une présentation pour notre territoire le 13 février 2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Jean-Luc Lefebvre, Maire d'Airaines, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

**La secrétaire de séance,**

**Marie-Hélène BOIGNET**



**Le Président**

**Alain DESFOSES**

